

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

JCT/IC/NL – N° CCAS\_2018DL018

**Date de convocation** : 6 mars 2017

**Affichage du compte-rendu** : 22 mars 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**OBJET : SAAD - PORTAGE DES REPAS - Cession véhicule immatriculé 465 AYW 69**

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le portage des repas, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a décidé de céder le véhicule Renault immatriculé 465 AYW 69 via le site Webenchères.

Au terme de la phase des enchères, le véhicule a été attribué à Monsieur Laurent VANBATTEN, représentant la société Planète pêche, demeurant 90 rue des Fouleries 28200 CHÂTEAUDUN, pour la somme de 6 500,00 € TTC.

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **AUTORISE** la cession du véhicule Renault immatriculé 465 AYW 69 via le site Webenchères ;
- **CEDE** le véhicule Renault immatriculé 465 AYW 69 à Monsieur Laurent VANBATTEN, représentant la société Planète pêche, demeurant 90 rue des Fouleries 28200 CHATEAUDUN ;

- **FIXE** le tarif de la cession du véhicule Renault immatriculé de 165 AXW 69 à hauteur de 6 500,00 € ;
- **DIT** que le montant de la recette fixé à 6 500,00 € TTC sera imputé au chapitre 019 fonction 612 compte 775 du budget du SAAD de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Claude TALBOT.